



Lettre

Titre	Avis de modification des cotisations minimales de base
Date	22 mars 2024
Secteur	Banques Succursales de banques étrangères Sociétés d'assurance vie et de secours mutuels Sociétés des assurances multirisques Sociétés de fiducie et de prêts

Destinataires : Institutions financières fédérales

En vertu du paragraphe 3(2) du [Règlement de 2017 sur les cotisations des institutions financières](#), les modifications suivantes seront apportées aux cotisations minimales de base applicables aux institutions financières fédérales pour l'exercice 2024-2025 (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025) :

Type d'institution	Cotisation minimale de 2023 2024	Cotisation minimale de 2024 2025
1. Une société de secours ou une société de secours étrangère	2 360 \$	2 450\$
2. Une banque étrangère autorisée assujettie aux restrictions et exigences mentionnées au paragraphe 524(2) de la Loi sur les banques	17 670 \$	18 360 \$
3. Une société de fiducie et de prêt dont les activités se limitent aux activités de fiduciaire mentionnées à l'article 412 de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt et aux activités connexes		
4. Une association coopérative de crédit		
5. Une société, une société provinciale ou une société étrangère régie par la Loi sur les sociétés d'assurances		
6. Une banque	35 350 \$	36 720 \$
7. Une banque étrangère autorisée non assujettie aux restrictions et exigences mentionnées au paragraphe 524(2) de la Loi sur les banques		
8. Une société de fiducie et de prêt non mentionnée en c) ci-dessus		
9. Une association de détail		

Ces modifications sont attribuables à la variation de l'indice des prix à la consommation [1](#) entre 2022 et 2023. Les questions à ce sujet peuvent être adressées directement à M. Melvin Green, Gestionnaire, Rapports et systèmes financiers (Melvin.Green@osfi-bsif.gc.ca; 613-614-2134).

Recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Dirigeante principale des opérations

Michelle Doucet

Notes de bas de page

1 Publié par Statistique Canada en application de la [*Loi sur la statistique*](#)